



PRÉFET DE L'OISE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Récépissé de déclaration de changement d'exploitant du 10 octobre 2012

Société CELIO Logistique
Bâtiment "A"
ZAC des Vallées
60110 AMBLAINVILLE

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R.511-9 à R.511-10 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2010 autorisant l'exploitation d'un entrepôt "bâtiment A" sur le territoire communal d'Amblainville, ZAC des Vallées, par la société PRD, dont le siège social est 8-10 rue de Lamennais 75008 Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 novembre 2011 abrogeant les prescriptions annexées à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 11 janvier 2010 précité ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 24 janvier 2012 autorisant la société PRD à modifier les conditions d'exploitation de l'entrepôt "bâtiment A" à Amblainville ;

Vu le courrier du 8 mai 2012 par lequel la société CELIO Logistique, dont le siège social est 21 rue Blanqui 93400 Saint Ouen, déclare exploiter, à compter du 25 mai 2012, les installations susvisées ;

DONNE RECEPISSE

à la société CELIO Logistique de sa déclaration de changement d'exploitant susvisée.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Beauvais, le 10 octobre 2012

Pour le Préfet, et par délégation
Pour le Directeur départemental des Territoires
et par délégation
l'adjointe au responsable
du bureau de l'environnement

Françoise BATELLIYE

DESTINATAIRES

Société CELIO Logistique
21 rue Blanqui 93400 Saint Ouen

s/c de Monsieur le maire d'Amblainville

Monsieur le chef de l'unité territoriales de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours